



Procédure de demande d'autorisation de travaux scientifiques dans le parc naturel de la mer de Corail pour un organisme français

Version du 25 avril 2024

01 Contexte réglementaire

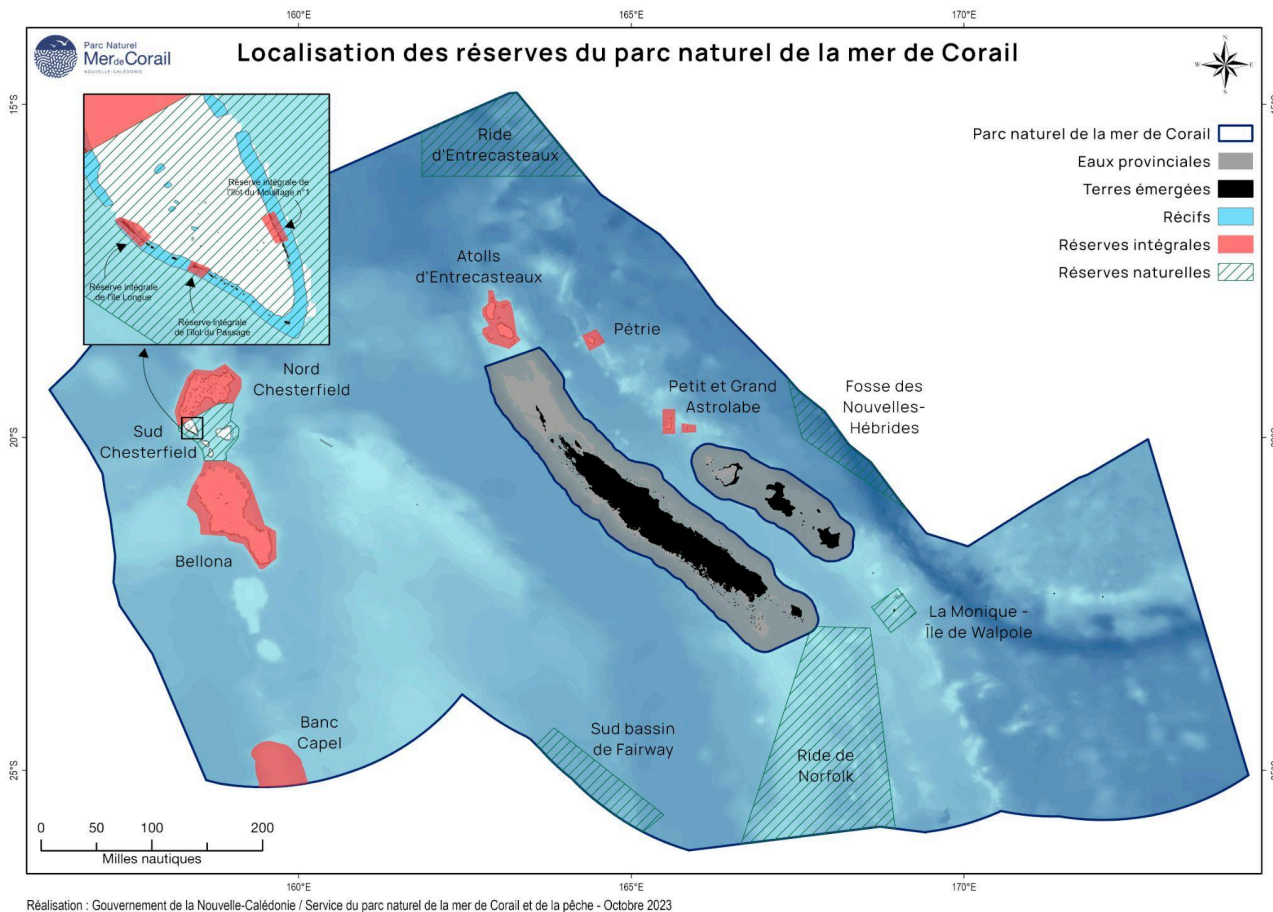
Le parc naturel de la mer de Corail (PNMC) a été créé le 23 avril 2014 par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ([n° 2014-1063/GNC](#)) classant ainsi 1,3 million de km² de l'espace maritime calédonien en aire protégée. Conformément à [l'article 22-10° de la loi organique n° 99-209](#) du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie (NC) est compétente en matière de « réglementation et exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la ZEE ». La [loi du pays n°2022-1](#) du 12 janvier 2022 et la [délibération n°68/CP](#) du 24 février 2022 constituent le socle en matière de protection des aires marines de la Nouvelle-Calédonie. En application de l'article 5 de la loi du pays n°2022-1, toute activité scientifique menée dans le PNMC est soumise à autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les activités scientifiques susceptibles d'intervenir dans une ou plusieurs réserves du parc naturel de la mer de Corail sont en outre soumises à [l'arrêté n°2955/GNC du 18 octobre 2023](#) relatif aux réserves du parc naturel de la mer de Corail.

D'autre part, en application des dispositions du code de la recherche relatives à la recherche scientifique marine (articles [L251-1](#) et [R251-1 et suivants](#)), tout organisme scientifique prévoyant de mener des activités de recherche dans les espaces maritimes sous souveraineté ou juridiction française, doit demander une autorisation préalable au représentant de l'Etat en mer en Nouvelle-Calédonie.

De ce fait, les demandeurs sont soumis à un double régime d'autorisation :

- A. Une autorisation Etat
- B. Une autorisation pays, Nouvelle-Calédonie

Zone concernée : L'ensemble du parc naturel de la mer de Corail soit la zone économique exclusive, les îles et îlots éloignés, les eaux intérieures et les eaux territoriales sous compétences de la Nouvelle-Calédonie.



Personnes concernées : Tout utilisateur souhaitant effectuer des activités scientifiques, de recherche, d'exploration, de suivi, de gestion ou de conservation dans le PNMC (organismes scientifiques, associations...).

Dérogation: ne sont pas soumises à autorisation du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie les activités scientifiques réalisées par le service du parc naturel de la mer de Corail dans le cadre de l'exercice de ses missions, ou par ses mandataires pour l'exercice de ces mêmes missions.

Attention

Les travaux scientifiques menés dans les zones sous compétences provinciales sont soumis aux règles des provinces :

- [province Sud](#)
- [province Nord](#)
- [province des îles Loyauté](#)

Les autorisations de travaux scientifiques ne valent pas [autorisation d'exportation](#) ou [permis et certificats CITES](#), lesquels doivent être demandés à la direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR).

02 Dépôt des demandes d'autorisation

1. La porte d'entrée unique pour les demandes d'autorisation de travaux scientifiques dans le PNMC est l'Action de l'Etat en mer (AEM). Tout demandeur doit envoyer son dossier composé des deux demandes d'autorisations (Etat et Nouvelle-Calédonie) aux adresses uniques :
czm-nc.aem.chef-bureau.fct@def.gouv.fr
cburaem@gmail.com
cfim-nc.opérateur.fct@intradef.gouv.fr
2. Une fois le dossier reçu, l'AEM le transmet au service du Haut-Commissariat, pour instruction du dossier partie Etat, et au service de la Nouvelle-Calédonie (service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche - SPNMCP), pour instruction du dossier partie Nouvelle-Calédonie.
3. Les demandes d'autorisation doivent être transmises à l'AEM au minimum **4 mois** avant le début de la campagne scientifique demandée.

03 Composition du dossier de demande

Les dossiers de demande doivent être composés des éléments suivants :

A. Autorisation Etat

- Le formulaire « **Demande d'autorisation – Recherche Scientifiques Marine dans les espaces maritimes en Nouvelle-Calédonie** » du Haut-Commissariat de la république en Nouvelle-Calédonie à compléter :



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

**Demande d'autorisation
Recherche Scientifique Marine
dans les espaces maritimes en Nouvelle-Calédonie**
Établissement demandeur

Nom de l'établissement : _____
Représentant légal : _____
Adresse : _____

Projet du projet : _____

Objet : _____

Résultats attendus : _____

Date de début du projet : _____ Date de fin du projet : _____

Liste des personnes participant au projet
Nom, Prénoms : _____

Description des lieux d'investigation
Coordonnées des lieux : _____

Réserve à l'Administration
Avis du Délégué Territorial à la Recherche et à la Technologie :
Favorable Défavorable

Décision du Haut Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie :
Favorable* Défavorable

Le Haut Commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie

* La demande est soumise de préférence par l'établissement ou l'organisme demandeur à son représentant, selon les cas, à la direction des affaires maritimes pour le compte de l'Etat.
* Les renseignements et les données recueillis lors de la recherche, notamment le matériel de la recherche ainsi que tout matériel, logiciel, données, etc. ne sont remis qu'au seul organisme demandeur conformément aux dispositions de la loi n° 2004-71 du 12 février 2004 relative à l'égalité territoriale et au service géographique et cartographique de la Nouvelle-Calédonie.

B. Autorisation Nouvelle-Calédonie

- Une lettre de demande d'autorisation à adresser au président du gouvernement.
- Le « **Formulaire Nouvelle-Calédonie - Demande d'autorisation de travaux scientifiques dans le parc naturel de la mer de Corail** » à compléter :



**Formulaire
Nouvelle-Calédonie**

Demande d'autorisation de travaux
scientifiques dans le parc naturel de la mer
de Corail pour un organisme français

Version du 25 avril 2024

Réceptionné le _____
Enregistré sous le N° _____

MISSION

Nom : _____

Dates : _____

Objectif(s) : _____

Intérêt du projet pour le parc naturel de la mer de Corail (PNMC) : _____

DEMANDEUR

Présentation de l'organisme demandeur et du programme de recherche dans lequel s'inscrit la mission : _____

Chef du projet (* email) : _____

Composition et présentation de l'équipe scientifique : _____

Caractéristiques du navire utilisé (* champs obligatoires) :

Nom du navire* : _____	Longueur hors tout (m) : _____
Pavillon : _____	Puissance motrice (kW) : _____
N° d'immatriculation : _____	Indicatif radio : _____
Adresse de l'armateur : _____	AIS : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Jauge brute (tonneaux) : _____	MMSI* : _____
Tirant d'eau (m) : _____	

 1/3 

<https://mcr-de-coraill.go.uv.nc/>